



CCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2018

DECLARATION SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les orientations stratégiques qui nous sont présentées, après la validation par le Conseil d'Administration, traduisent l'ambition d'outiller et de déployer l'Afpa dans son écosystème, en forte mutation. Nous reviennent en écho nos demandes de changement en profondeur de notre modèle, formulées en CCE à l'occasion de diverses déclarations de la CFE CGC. Par conséquent, la CFE CGC ne pourrait que souscrire à ces orientations, appelées de ses vœux. Toutefois, après avoir changé la coquille (L'EPIC et les filiales), après avoir conceptualisé l'organisation générale de celle-ci (les 5 axes stratégiques), reste à être productifs dans la naissance et la mise en œuvre de ce nouveau modèle.

Des questionnements, parfois volontairement simplistes, interviennent à la lecture des axes stratégiques :

- Agir sur les dépenses suffira-t-il à atteindre un EBE positif ?
- Quelles sont les pistes concrètes de production de ressources financières ?
- Les PSR sont-ils en concordance avec les nouvelles orientations stratégiques ?
- Le plan de formation 2018 va-t-il prendre en compte dès à présent ces orientations stratégiques ?
- La GPEC permettra-t-elle d'apporter via l'interne toutes les compétences nécessaires à la réalisation des orientations stratégiques ?
- Si non, quels seraient les emplois nécessaires à pourvoir via l'externe ?
- Quelle est la volumétrie de la GPEC ? Tous les emplois et tous les salariés seront-ils concernés ?
- Un chantier va-t-il s'ouvrir à l'Afpa sur la refonte des emplois ?
- Le décloisonnement métier sur l'accompagnement n'implique-t-il pas un risque de confusion des missions propres à chaque emploi, voire à chaque établissement du groupement ? Ainsi quand est annoncée la volonté de structurer une offre globale d'accompagnement en décloisonnant nos lignes métiers (Conseil en formation, conseil en transition, ARE, ASE...), que cela induit-il concrètement dans l'articulation des compétences métiers et des attributions EPIC / Filiales ?
- Sous quelles modalités faire de l'accompagnement avant et après la formation ? Quelles sont les propositions ? Quels sont les financements ?
- Comment s'organiser pour réussir la transformation de ce plan d'orientation stratégique, tant au niveau Siège, que Région, que Centre ?
- Le PMO est-il une entité nationale ouvrière pour l'ensemble du territoire national, ou bien un chef d'orchestre en appui des PMO régionaux voire locaux ?
- N'étant souvent pas attendus, comment parvenir à « imposer » la construction d'un réseau pour lequel l'Afpa en serait l'assembler ?
- Quid de la GPECT, champ sur lequel l'Afpa devait semble-t-il un temps de positionner ?
- Ne faut-il pas inventer, et ajouter au taux de placement, un nouvel indicateur social, dans l'esprit de l'Indice de Développement Humain ?

Pour faire suite à la mise en œuvre de l'analyse SWOT (forces / faiblesses / opportunités menaces) et à la détermination des axes stratégiques, l'approche Agile de gestion de projets, et la méthode du questionnement **QQOQCCP** (Quoi, Qui, Où, Quand, Comment, Combien, Pourquoi), devraient être mises en œuvre pour livrer aux clients des produits co-construits et pour aider à la résolution des problèmes rencontrés. C'est le descriptif de la phase de réalisation que nous attendons, avec plus de précisions sur la méthode, et qui permettra aux élus de la CFE CGC de se positionner sur l'avis à rendre en CCE.

Les élus CFE-CGC :

Alex SOUILLET, Sonia LEBRETON, Michel FEYAERTS, Fabrice OGLIASTRO

<http://www.cfecgcafpa.org/>

permanence@cfecgcafpa.org

<https://www.facebook.com/snpeacfecgcafpa>